



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 OCTOBRE 2023**

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq octobre à dix heures trente, le conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle d'honneur à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Arnaud DUMONTIER, président.

Etaient présents :

Arnaud DUMONTIER,
Président,

Marie-Christine MAGNIER, Marie-Christine RIVIERE, Sonia DEFLANDRE, Michel OUDIN, Marie-Thérèse GHYS,
Cédric BUCHART, Marie-Claire DECHILLY, Annick MATEOS, Monique DELMAS
Membres du conseil d'administration.

Etaient représentés :

André SAROUILLE

Etaient absents :

Monique MARTIN, Alexis DERACHE, Reynald ROSSIGNOL, Didier GASTON, Yasmine PEZANT, Fabienne BECQUEMIN

Secrétaire de séance :

Mme Séverine BONTEMS, directrice du C.C.A.S.

Date de convocation : 10/10/2023

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 10

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 11

Approbation du compte-rendu du 14 avril 2023

Monsieur le président donne lecture du procès-verbal du 14 avril 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Loyers de la résidence autonomie « Age d'Or » 2024

Conformément aux termes du contrat de séjour de la résidence Age d'Or, l'article 2 prévoit une révision annuelle du loyer au 1^{er} janvier fixé par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. La révision du loyer se fait chaque année au 1^{er} janvier, selon l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL).

Il vous est donc proposé une progression de 3,5% et de fixer à compter du 1^{er} janvier 2024 le montant des loyers, charges comprises, de la Résidence Autonomie selon le tableau suivant :

	Ancien Loyer	Nouveau Loyer
Type 1	440,00 €	455,00 €
Type 2	595,00 €	615,00 €

Il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation sur les chambres d'hôtes.

	Loyer 2022	Loyer 2023	Loyer 2024
Chambre d'Hôte Famille	15,00 €	25,00 €	25,00 €
Chambre d'Hôte personne extérieure	25,00 €	40,00 €	40,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Rencontres intergénérationnelles entre le périscolaire Jules Ferry et la résidence Autonomie

Dans le cadre des projets menés par les accueils périscolaires et de loisirs de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte, des rencontres intergénérationnelles sont organisées sur l'année scolaire 2023/2024 entre le centre de loisirs de Jules Ferry et la résidence autonomie « Age d'Or ». Il est proposé au conseil d'administration de donner un avis favorable à ce partenariat.

ADOpte A L'UNANIMITE



Le président du conseil d'administration

Arnaud DUMONTIER